



## **Compte-rendu du comité de suivi du 8 juillet 2021 «sur le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP »**

Ce COSUI (comité de suivi) fait suite à celui du 2 avril dernier. Il s'est tenu en présence des représentants des administrations du Ministère de la Transition Écologique (MTE) et de la DGFIP ainsi que des représentants du personnel de ces deux administrations.

Les discussions portaient principalement sur le volet RH des agents du MTE qui seront volontaires pour suivre la mission. Le nombre d'emplois concernés, l'accompagnement, les garanties, les formations, l'accueil et le déroulement de carrière au sein de la DGFIP, le droit de retour, autant de questions pour lesquelles un (grand) flou a persisté tout le long de la réunion.

Aussi a-t-il été décidé de l'interrompre pour reporter les discussions à la rentrée et ainsi apporter toutes les précisions nécessaires et attendues.

Pour la délégation UNSA/CGC, les agents du MTE qui suivront leur mission, sur la base du volontariat, seront transférés au sein de la DGFIP. Ils doivent le faire en toute connaissance de cause. Le diable se cachant souvent dans les détails, l'administration doit être très précise et transparente sur tout le volet RH.

La délégation UNSA/CGC a interrogé l'administration sur les points suivants sans avoir pu obtenir des informations précises et certaines :

- les gains de productivité estimés. L'administration escompte faire des gains de productivité grâce à la réingénierie des processus avec le projet Gestion de Mes Biens Immobiliers (GMBI). Ce gain serait de 171 ETP. Pour la délégation UNSA/CGC l'administration est très optimiste et demande sur quelle base précise ce gain a été estimé.

- Le MET avait un effectif de 461ETP dédié à cette mission. Que deviendront les 171 ETP non transférés ? Par ailleurs le MTE envisage de recruter des vacataires pour assurer les reports de charge. Pour quelle mission ? La délégation UNSA/CGC rappelle son opposition au recrutement massif de vacataires.

- Quelle garantie a l'administration d'obtenir le transfert des 290 ETP envisagés ?

- La taxe sur la création de locaux de bureaux, de locaux commerciaux et de stockage (TCBCS) est-elle bien exclue du dispositif ?

- les lieux d'affectation des collègues. Notre réseau connaît des restructurations sans précédent. Pour la délégation UNSA/CGC il sera vain de garantir aux collègues la pérennité de leur affectation géographique, notamment au chef-lieu du département.

- Les comparaisons de carrière et du régime indemnitaire. La délégation UNSA/CGC demande la présentation croisée des carrières au sein du MET et de la DGFIP. Sans cette comparaison il sera impossible pour les collègues de se déterminer en toute connaissance de cause.

- Les garanties indemnitaires. Les garanties présentées sont les garanties classiques (CIA, PRS, IAMF etc.) . Qu'en sera-t-il de la NBI dont bénéficient les agents du MET et qui participe au montant de la retraite ?

- Quel sera le rôle précis des agents préfigurateurs qui seront dans les services de la DGFIP en septembre 2022. L'administration évoque la conception de module de formation.

- Les risques psycho-sociaux. Pour la délégation UNSA/CGC ces risques sont réels. Face aux manques de précisions sur leur devenir, leur affectation, leur garantie, les agents du MET sont inquiets et stressés. La multitude des réformes, notamment au sein de la DGFIP, ne contribue pas à l'instauration d'un climat serein. La prévention de ces risques est un enjeu essentiel.

Le discours de l'administration se veut rassurant dans tous les domaines. Nous sommes plus sur des éléments de langage que sur des faits avérés ou des décisions détaillées.

Tant de sujets restés sans réponse, aussi bien du côté du MET que de la DGFIP, laissent à penser qu'il s'agit d'une réforme non maîtrisée, y compris au plan métier concernant le domaine du contrôle resté sans réponse également.

Pour la délégation UNSA/CGC, la réussite du projet passera par la plus grande transparence tant dans le domaine RH que métier.

Aussi, les mesures d'accompagnement des agents volontaires pour suivre leur mission, doivent être exemplaires.

L'administration reconnaissant que des points méritent d'être analysés, expertisés et précisés a proposé de reporter à la rentrée la suite de ce COSUI.